

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BEAUNE

PALAIS DE JUSTICE - B.P. 261  
21207 BEAUNE CEDEX  
Tél.03.80.22.01.80-Fax 03.80.24.90.34  
Minitel 08.36.29.11.11-E.mail:gcb Beaune@grefte-tc.net

CABINET ANDRE BAKER TILLY  
AVENUE CHARLES DE GAULLE & RUE  
BUFFON  
21200 BEAUNE

V/REF :

N/REF : 90 D 148 / 2006-A-1301

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BEAUNE certifie qu'il a reçu le 06/11/2006,

P.V. d'assemblée du 28/08/2006  
- Démission d'un gérant

Concernant la société

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE - BORRAT & ASSOCIES  
Société civile professionnelle  
AVENUE CHARLES DE GAULLE & RUE BUFFON  
21200 BEAUNE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-1301 le 06/11/2006

R.C.S. BEAUNE 380 101 774 (90 D 148)

Fait à BEAUNE le 06/11/2006,

Le Greffier



**Société Civile Professionnelle de Commissaires aux Comptes  
ANDRE BORRAT & Associés**

Société Civile au capital de 4 800 Euros

Siège social : avenue Charles de Gaulle et rue Buffon – 21200 BEAUNE

**380 101 774 R.C.S. BEAUNE**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2006**

L'an deux mille six,

Le vingt-huit août, à huit heures trente,

Les associés de la Société Civile Professionnelle de Commissaires aux Comptes ANDRE-BORRAT & Associés, société civile au capital de 4 800 Euros, divisé en 300 parts de 16 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Michel ANDRE, associé cogérant, pour	100 parts
- Monsieur Jean-Claude ANDRE, associé cogérant, pour	100 parts
- Monsieur Thierry BORRAT, associé cogérant, pour	100 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social	300 parts
---	-----------

Chaque associé signe la feuille de présence en entrant en séance.

D'un commun accord, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, associé, cogérant.

Il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission de Monsieur Thierry BORRAT de ses fonctions de cogérant,
- Questions diverses.

Le Président expose que Monsieur Thierry BORRAT souhaite réorienter sa carrière professionnelle, de ce fait, il a pris la décision de donner sa démission de ses fonctions de cogérant.

Puis il donne la parole aux associés. Un débat s'instaure entre eux.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale accepte la démission de ses fonctions de cogérant de la société de Monsieur Thierry BORRAT à compter du 31 août 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale constate que la gérance de la société sera exercée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, par les personnes suivantes :

- **Monsieur Michel ANDRE**
- **Monsieur Jean-Claude ANDRE**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

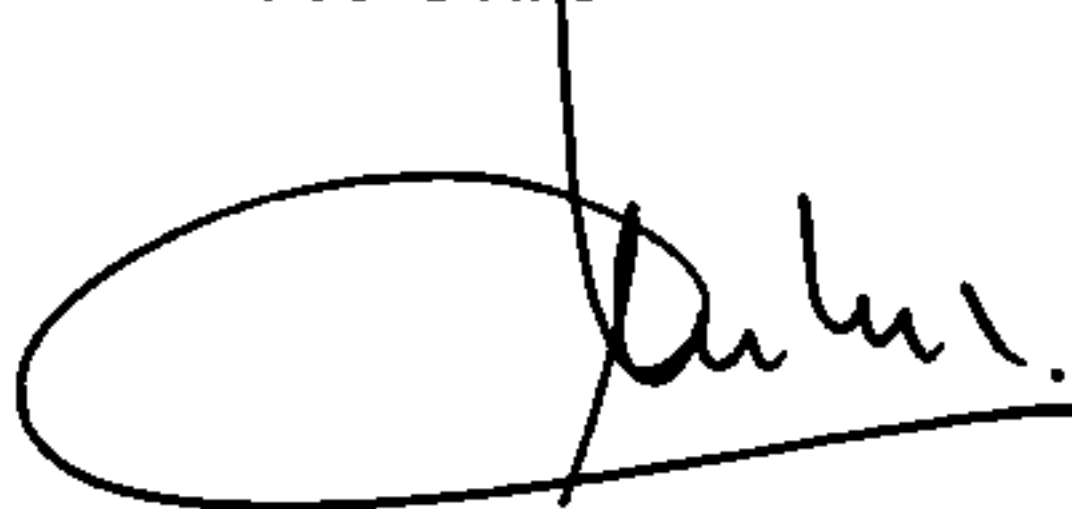
Monsieur Michel ANDRE

Monsieur Jean-Claude ANDRE

Monsieur Thierry BORRAT

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**A L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Borratt', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.